

Action n°3.2

Appel à projets Réseaux mixtes technologiques

Quel est l'objectif du dispositif ?

L'appel à projets vise à mettre en réseau les acteurs de la recherche académique, de la recherche appliquée, du développement et de la formation afin de favoriser l'émergence de consortium à même de répondre aux appels à projets en lien avec leur thématique.

Pour quels projets ?

Les thématiques et les critères éligibilité et de sélection de l'appel à projets sont précisés dans le cahier des charges de l'appel à projets.

Qui sont les bénéficiaires éligibles ?

Instituts techniques, chambres d'agriculture, ONVAR

Quelle est la nature et le montant de l'aide apportée ?

L'aide est apportée sous forme de subvention. Le taux d'aide maximum est de 80 %. Les projets lauréats sont agréés pour une période de 5 ans.

Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

Le cahier des charges sera publié par note de service en date du 21/12/2018, pour un dépôt des projets le 10 mai 2019 au plus tard et une mise en œuvre à partir de janvier 2020.

Quels sont les financements prévus ?

L'appel à projets est financé par le CASDAR. A titre indicatif, le financement est de l'ordre de 1,4 M€/an.

Qui contacter ?

La DGER - dar.dger@agriculture.gouv.fr

Liens utiles :

<https://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural-reseaux-et-unites-mixtes-technologiques>